MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 23

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202623-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 20
Votants	……. 22

Objet :

FINANCES / BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

2026. 23 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026 : Association du tour de Bretagne cycliste

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Bains-sur-Oust s'est portée candidate pour l'accueil du départ de la 59ème édition du tour de Bretagne cycliste qui aura lieu le 26 avril 2026. Cet événement met en scène l'élite montante du cyclisme professionnel international et sera un temps fort pour les habitants du territoire et de la commune de Bains-sur-Oust.
Pour l'occasion, un village sera mis en place (parking du Lavoir) et permettra aux spectateurs de s'immerger dans l'ambiance du tour et d'aller à la rencontre des coureurs.

L'organisation du tour de Bretagne prendra en charge tous les aspects logistiques et sécuritaires. La commune de Bains-sur-Oust apportera un soutien technique et mettra à disposition les espaces nécessaires à cet accueil.
Une participation financière d'un montant de 10 000 € est demandée à la commune. Cette participation fait l'objet d'une convention entre la commune et l'association du tour de Bretagne qui définit les conditions particulières de cette coopération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR et 1 abstention : Monsieur Antoine LAGNEAU), le Conseil Municipal décide :

- De valider l'octroi de cette subvention à l'association du tour de Bretagne cycliste à hauteur de 10000 € ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de la convention jointe et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire, Daniel BARRE